



Dossier de presse

2020

Sommaire



- 3** **CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance**
Qui mieux que CGPA pour assurer vos activités ?
 - 5** **L'organisation**
CGPA est une société d'assurance mutuelle indépendante
 - 6** **Les chiffres clés**
 - 7** **CGPA Europe**
1ère société d'assurance européenne spécialiste
de la RC des intermédiaires d'assurance
 - 8** **CGPA solidaire des intermédiaires d'assurance**
 - 9** **CGPA, une entreprise citoyenne**
Une action de mécénat au service de notre patrimoine local
- Contact presse**

CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance

Qui mieux que CGPA pour assurer vos activités ?

La force du leader

CGPA est une société d'assurance mutuelle spécialisée, depuis 90 ans, sur le marché de la Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires.

Aujourd'hui leader, CGPA vous accompagne au quotidien avec des solutions innovantes, au plus près de vos besoins, pour vous permettre de vivre votre profession avec assurance.

Un accompagnement de qualité

CGPA, c'est :

- ▶ **Une entreprise à taille humaine.** Vous échangez avec l'interlocuteur adapté à votre demande.
- ▶ En souscription ou en indemnisation, des collaborateurs à votre écoute pour vous guider et **vous apporter des réponses** complètes, dans les meilleurs délais.

Une expertise sans égale pour **défendre vos droits** et vos intérêts

Nos valeurs

Indépendance

CGPA est la seule structure de son domaine à ne pas dépendre d'un groupe. Elle a conservé son indépendance par rapport aux compagnies d'assurance, aux parties prenantes, à des actionnaires ; une indépendance garantie par sa structure mutualiste. CGPA assure ainsi à ses sociétaires une parfaite impartialité dans la défense de leurs intérêts.

Expertise

Notre spécialité, reconnue sur le marché, porte sur la Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires de l'assurance et la Garantie Financière. CGPA conjugue en interne une excellente connaissance du Code des assurances et de la jurisprudence avec une veille constante de l'évolution des réglementations. Pour aller encore plus loin, CGPA allie à son équipe de juristes les compétences d'avocats spécialisés.

Solidité

La solidité financière de CGPA est garantie par des fonds propres, qui couvrent plus de 5,2 fois la marge exigée selon les normes de Solvabilité II. Le budget et les frais généraux de CGPA sont étroitement contrôlés. Chez CGPA, la solidité va bien au-delà de la solvabilité : nos analyses et prises de position sur les risques des intermédiaires sont entièrement argumentées.



L'organisation

CGPA est une société d'assurance mutuelle indépendante

Les sociétaires sont principalement des intermédiaires d'assurance mais également des conseillers en investissements financiers, des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les mandataires de ces professions.

Le Conseil d'Administration se compose de membres actifs de l'intermédiation (agents généraux, courtiers d'assurance) pleinement conscients des préoccupations et contraintes de la profession. Ils représentent les sociétaires et garantissent la bonne gestion financière, le respect de la parole donnée et des engagements pris.

Le Directeur Général, Sylvain Rivet, pilote la stratégie définie par le Conseil d'Administration et oriente les missions de CGPA au quotidien



Le Président du Conseil d'Administration,
Xavier BATAILLE,
préside le Conseil d'Administration de CGPA,
qui définit les orientations stratégiques.



Le Directeur Général,
Sylvain RIVET,
pilote la stratégie définie
par le Conseil d'Administration

Les chiffres clés CGPA

- **90 ans d'expertise dans le domaine de l'intermédiation d'assurance**
- **12 500 sociétaires** accompagnés chaque jour en France, soit **95% des agents généraux et plus de la moitié des courtiers français.**
- **541 millions d'euros en total bilan.**
- **160 millions d'euros de fonds propres après consolidation ; notation Standard & Poor's "A- perspective stable".**
- **Solidité financière : CGPA couvre 5,4 fois l'exigence de marge selon les normes de Solvabilité II (SCR).**

CGPA Europe

1^{ère} société d'assurance européenne spécialiste de la RC des intermédiaires en assurances

Depuis 2012, CGPA a lancé CGPA Europe, la première société d'assurance européenne entièrement dédiée à la Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires en assurances, en finance et en gestion de patrimoine. Une réponse à l'harmonisation croissante des conditions d'exercice de l'intermédiation en Europe.

Spécialiste de la RC Professionnelle

CGPA Europe fait partie du groupe CGPA, leader du marché français de l'assurance RC Professionnelle des intermédiaires et conseils en assurance, en finance et en gestion de patrimoine. CGPA Europe a été créée par CGPA pour accompagner les intermédiaires d'assurance en Europe, en déclinant un modèle unique et solide qui a fait son succès depuis plus de 90 ans en France.

Un acteur indépendant au service des intermédiaires européens

Consciente de l'harmonisation croissante et forte de son expérience en France, CGPA Europe est le seul spécialiste européen indépendant des autres groupes d'assurance et entièrement dédié aux intermédiaires d'assurance et financiers. Son développement s'appuie sur des partenariats à long terme avec des organisations professionnelles dans chaque marché afin de comprendre les besoins spécifiques des intermédiaires et d'assurer au mieux leur protection en R.C. Professionnelle.

Polices multirisques professionnelles sur-mesure

CGPA Europe développe des entités locales pour accompagner la croissance de ses activités. Afin de s'adapter aux spécificités réglementaires de chaque pays, des polices multirisques professionnelles sont conçues en étroite collaboration avec des experts locaux et représentants des réseaux européens d'intermédiaires. Ses équipes de juristes, entourées d'avocats spécialisés aux compétences reconnues, conjuguent une excellente connaissance de la jurisprudence avec une veille permanente de la réglementation. CGPA Europe est plus qu'un assureur : elle s'implique dans des actions de Risk Management envers ses assurés pour informer et former les professionnels sur l'actualité réglementaire, les moyens de prévenir les sinistres et les évolutions des métiers d'intermédiation.

CGPA Europe bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure optimisée entre expertise locale et coordination européenne, et de relations étroites avec l'ensemble des acteurs du marché européen, en toute indépendance vis-à-vis de groupes externes. CGPA Europe est déjà présente aujourd'hui sur les marchés italiens, irlandais et anglais et désormais espagnol. Elle poursuit son développement étape par étape, avec une vision à long terme.

CGPA solidaire des intermédiaires d'assurance

Si l'économie française est durablement déstabilisée par la crise sanitaire actuelle, les intermédiaires d'assurance pourront être directement impactés. CGPA, leur assureur en matière de responsabilité civile professionnelle, prend l'initiative d'aider les agents généraux et courtiers qui sont ou seront en difficulté, à hauteur de 1 million d'euros.

CGPA est le spécialiste de la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance. A ce titre, CGPA n'est aujourd'hui pas directement concernée par les menaces pesant sur l'activité future des agents généraux et des courtiers français. Cependant, CGPA depuis toujours, est à l'écoute de ses clients et a construit une relation étroite et confiante avec les intermédiaires et leurs syndicats professionnels. La meilleure preuve de cette proximité s'illustre dans la gouvernance de CGPA dont le conseil d'administration est exclusivement composé d'agents généraux et de courtiers. Ainsi, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'aider le monde de l'intermédiation: « Nous voulons manifester notre solidarité envers une profession potentiellement fragilisée par la baisse de l'activité économique. Les agents généraux et les courtiers jouent un rôle indispensable vis-à-vis des entreprises et des particuliers ; ils doivent être soutenus pour continuer à assurer un service de proximité et de qualité, financièrement et le cas échéant en matière de protection de leur santé et de celle de leurs collaborateurs. » précise Xavier Bataille, Président du conseil d'administration de CGPA.

Cette aide ne sera pas directement distribuée par CGPA mais mise à la disposition des deux principaux syndicats professionnels, AGEA et Planète CSCA qui décideront chacun des modalités de distribution de ces fonds. Ce dispositif garantit une affectation ciblée des montants, et marque la qualité des relations existantes entre les syndicats professionnels, leurs adhérents et CGPA.

CGPA, une entreprise citoyenne

Une action de mécénat au service de notre patrimoine local

CGPA est engagée depuis 2011 aux côtés de la Fondation du patrimoine via une convention de mécénat en faveur de la préservation du patrimoine de proximité. Ce partenariat favorise des rencontres autour du patrimoine régional, permet de tisser des liens et de soutenir la restauration d'édifices locaux. C'est le souhait de CGPA : faire que son action de mécène soit à l'image de son métier, inscrit dans l'humain et la proximité.



Contact CGPA

Alice MAGDELAINE
Responsable communication
01 44 01 09 02
alice.magdelaine@cgpa.fr